

Les sapeurs pompiers du Sivom alliance nord-ouest



Les sapeurs-pompiers de Saint-André, 1950

Les pompiers, nos sapeurs-héros !

Trois cents ans se sont écoulés depuis la création du premier corps des sapeurs-pompiers. Depuis Saint-Louis, la lutte contre l'incendie était confiée aux artisans du bois et du bâtiment. La plupart des maisons étant en bois, ils abattaient tout ce qui se trouvait autour pour éviter la propagation. D'où l'expression « saper ou faire la part du feu ».

L'ordonnance royale du 23 février 1716 vise à réglementer l'entretien des pompes à eau à Paris. François du Périer, introducteur de la pompe à incendie en France, est nommé directeur des pompes et chargé d'organiser un corps de 60 gardes-pompiers dans la capitale. Désignant à l'origine un constructeur de pompe, le terme « pompier » est officialisé en 1802.

Le 1er juillet 1810, un terrible incendie ravage l'ambassade d'Autriche à Paris. Présent sur les lieux et témoin de la mort de nombreuses personnalités, Napoléon Ier décide dès l'année suivante de remplacer les anciens gardes-pompiers de Paris par un bataillon de sapeurs-pompiers désormais militarisé, caserné et portant

l'uniforme.

Le 6 février 1815, le Ministre de l'Intérieur adresse une lettre aux préfets les invitant à créer dans chaque commune un service de secours contre l'incendie exclusivement civil. C'est pourtant la Garde nationale qui entre 1831 et 1871 est chargée dans chaque commune à la fois du service d'ordre et du service d'incendie. Après sa dissolution, le décret du 29 décembre 1875 organise des corps de sapeurs-pompiers municipaux, armés car chargés des deux mêmes missions.

La création d'un nouveau statut met fin en 1925 à l'armement des pompiers. En 1932, le « numéro d'appel 18 » leur est attribué. Après la Deuxième Guerre mondiale, la prise en charge de la lutte contre l'incendie est progressivement confiée aux départements, dans lesquels sont créés des « Services départementaux d'incendie et de secours » (SDIS), qui prennent peu à peu le relais des sapeurs-pompiers communaux volontaires.

Saint-André

Sainte Barbe, patronne des pompiers

Née au III^e siècle en Bithynie (l'actuelle Turquie), Barbara est la fille unique du riche Dioscore. Sa grande beauté lui vaut de nombreuses demandes en mariage qu'elle refuse. Son père l'enferme alors dans une tour d'un grand luxe, où elle vivra à l'écart des hommes. Baptisée contre l'avis de son père, elle fuit devant la fureur de ce dernier qui la poursuit dans la ville, armé de son épée. La saisissant par les cheveux il la conduit devant le juge Marcien qui la soumet aux pires tortures. Refusant toujours d'abjurer, elle finit décapitée par son père.

Les écrits relatent qu'au moment fatidique, le « feu du ciel » tomba sur le père et le foudroya sur place. C'est pourquoi, on lui attribue un lien au feu et à l'électricité. Ainsi, les patronages de Sainte Barbe les plus connus furent ceux des mineurs, des canonniers et des pompiers, qui la surnommèrent « la Sainte du feu ». La fête de la Sainte-Barbe (le 4 décembre) chez les pompiers se généralise sous la 3^{ème} République : cérémonie religieuse, banquet et bal étaient de mise.

Le bal du 14 juillet

Le 14 juillet 1937, un sergent dénommé Cournet aurait décidé, au mépris des conventions, d'ouvrir les portes de sa caserne à Montmartre. Tout heureux, les pompiers auraient alors sorti le grand jeu : pétards, feux de Bengale et même une simulation de départ pour feu. De la musique, des cotillons : le bal improvisé fut un succès, la tradition lancée.

Pour d'autres, cette tradition est bien antérieure. À l'origine, les pompiers n'avaient pas le droit de danse le 14 Juillet. Une partie du régiment participait au défilé sous les drapeaux, tous les autres devaient se tenir « prêts à bondir si besoin ». Les pompiers consignés se seraient mis à inviter des dames sur le pas de la porte de la caserne... Et de fil en aiguille, les amicales de pompiers auraient décidé d'organiser leur propre bal, chaque année, le 13 ou le 14 juillet.



Manoeuvre des pompiers, 1950

La 1^{ère} compagnie de SP 1869-1926

C'est à la suite d'un incendie qui éclate au hameau de Sainte-Hélène, le 17 juillet 1868 dans l'usine Boane servant de dépôt de déchets, que le Préfet invite sans retard le maire à organiser une subdivision de sapeurs-pompiers dans la commune. En effet, activé par un vent d'orage, le feu fait de rapides progrès et lorsque les secours arrivent de Lille, il n'y a plus rien à faire que de protéger les propriétés voisines. Ce sinistre n'aurait pas eu les mêmes conséquences si le service de secours avait été organisé à Saint-André. Le conseil municipal décide donc, le 18 février 1869, l'organisation d'une subdivision de pompiers de 25 à 30 hommes.

En 1890, la commune refuse l'achat d'une seconde pompe foulante. En cas de sinistre important, elle peut compter sur les pompiers de l'asile de Lommelet, des industriels de Sainte-Hélène et des établissements Kulhmann. Bien que conscient que le dépôt de pompe laisse à désirer et qu'il manque une longue échelle, le maire fait remarquer que cette seconde pompe existe depuis longtemps au hameau de Sainte-Hélène.

En 1907, la commune de Saint-André est admise sur la liste des localités voisines secourues par la ville de Lille (en cas d'incendie). En contrepartie, la commune doit payer à chaque réquisition une somme de 200 Fr., la rétribution des pompiers de Lille et la réparation du matériel en cas d'avaries. Le conseil accepte les conditions et transmet à la ville de Lille ses remerciements pour cette preuve de bienveillance. Cette décision signera vingt ans plus tard la fin des pompiers de la commune.

En 1910, la commune compte 5.000 habitants et

la mairie n'a qu'une salle qui sert à la fois de secrétariat, de salle de réunion du conseil et de salle des mariages. Le maire propose l'utilisation du dépôt de pompe à incendie pour la construction de nouvelles pièces. Le nouveau bâtiment de remise de pompe à incendie construit sur le terrain contigu au préau de l'école des garçons, est achevé en 1912.

La 1ère Guerre mondiale aura sur la subdivision des conséquences tant sur le plan humain que matériel. Sur les 24 hommes que compte la compagnie, 22 seront mobilisés. Le matériel incendie (pompe à bras aspirante, dévidoir monté sur deux roues, tuyaux, échelles, haches et seaux) est détruit et l'armement et l'habillement (casques à plumes et tenues de feu et d'apparat) ont disparu. Les dommages de guerre sur le dépôt de pompe s'élèvent à 1 042 Fr. En 1922, la commune dépourvue de dépôt de matériel à incendie décide la réalisation de cinq postes à incendie en différents points de la commune pour parer à toute éventualité en attendant l'arrivée de la pompe à vapeur de Lille. En 1924, ces 5 postes, des baraquements en sapin, sont installés. La même année, en raison de l'accord passé avec la ville de Lille, l'effectif des pompiers est réduit à 15 hommes. Finalement en 1926, le corps des sapeurs-pompiers de Saint-André est dissout.

La réorganisation de 1936 et la 2^{de} GM

En 1935, le conseil, conscient de la nécessité de l'organisation d'un service de secours en cas d'incendie, décide de réorganiser immédiatement le corps des pompiers et porte l'effectif à 26 hommes. Le lieutenant Roye prend le commandement de la nouvelle compagnie. Le maire Delphin Bailly, décédé peu après, est nommé président d'honneur-fondateur.

Dès septembre 1939, la commune acquiert du matériel à incendie en raison des dangers dus à l'état de guerre. Elle dote la compagnie d'une nouvelle motopompe et fait installer une sirène d'alarme d'une portée de 2km. Au-

paravant, l'alerte était donnée par le tocsin des églises. La déclaration de la guerre signe l'arrêt des travaux d'aménagement de la propriété Vandame, comprenant notamment la construction d'un local pour les pompiers et un abri pour l'autopompe et le matériel d'incendie. Afin d'y remédier, l'administration loue le local de M. Brosard sis au 94 rue de Lille (bâtiment construit en 1850 pour accueillir les douanes et qui jusque dans les années 1930 hébergea la société de négoce en gros Brosard et Martin) et finira par l'acquérir en 1944. Cet immeuble suffisamment vaste et idéalement situé en centre-ville permet d'y loger deux sapeurs pouvant effectuer une permanence et de stocker le matériel. Il héberge toujours à l'heure actuelle la caserne des pompiers.

Georges Nivesse, secrétaire général de la mairie prend les commandes des pompiers en 1940 à la suite du décès du lieutenant Roye. Le nouveau commandant ne doit plus compter que sur la présence de 14 pompiers volontaires et 2 auxiliaires de Défense passive, près de la moitié des hommes ont été mobilisés, réquisitionnés pour le travail forcé ou faits prisonniers de guerre. Dès le 28 juin 1945, le lieutenant Nivesse reprend contact avec ses hommes afin de réorganiser la compagnie.

Les trente glorieuses, l'ère Nivesse

En 1949, Maurice Nivesse, prend la suc-



Voitures municipales dont une ambulance

cession de son père décédé. Entré au corps en mai 1940, à l'âge de 16 ans, il sera commandant de la compagnie jusqu'en 1986.

Dès 1948, la commune décide d'améliorer la caserne en construisant une porte d'entrée à ouverture rapide et une tour de séchage et de manœuvre. La porte sera achevée en 1949 et la caserne sera inaugurée en septembre 1950, en présence de sapeurs-pompiers des communes voisines, Marquette, La Madeleine, Wambrechies et Lille.

L'année 1951 sera marquée par deux incendies dans des usines andrésiennes. Le 1er se déclare le 5 mars dans la filature Lemaire Destombes. Les pompiers découvrent en arrivant sur les lieux les 3ème et 4ème étages de l'entrepôt de lin en feu et la toiture en partie effondrée. Ils évitent la propagation aux étages supérieurs et le feu est maîtrisé et éteint une heure plus tard. Le feu proviendrait de l'explosion d'une chaudière à mazout située au rez-de-chaussée. Les dégâts sont estimés à 5 ou 6 millions de francs. La filature sera incendiée pas moins de 10 fois en dix ans. Le 2ème incendie se déclare le 2 avril dans les logements des ouvriers étrangers des Ets Kuhlmann. Trois baraquements de 150m² construits en bois sont entièrement consumés par le feu. Pour remercier les pompiers du dévouement apporté lors de cet incendie, les Ets Kuhlmann vont verser une somme de 10 000 Fr. en faveur de la caisse de secours des pompiers de Saint-André. Le sapeur Herbaut sera blessé par l'effondrement d'un des baraquements en flamme. En 1957, le feu éclate à nouveau dans ces baraquements, les détruisant en quelques minutes.

En raison de l'importance des industries sur son territoire, la commune décide de se doter de tous les engins modernes de lutte contre l'incendie permettant aux pompiers d'être rapides et efficaces : une voiture ambulance en 1947,



Manoeuvre et tour de séchage, 1962

servant également au transport des enfants du Corbeau fréquentant les écoles communales, un fourgon de 1er secours en 1951, un fourgon pompe en 1956 et un autre en 1963. La ville comprend en effet un

nombre important d'établissements présentant des risques particuliers d'incendie : plusieurs filatures, une usine de produits chimiques, 2 scieries, 2 hôpitaux ainsi qu'une salle de spectacles. D'autre part, par suite de l'aménagement de plusieurs lotissements, le nombre d'habitants à protéger n'a cessé de s'accroître passant de 5 000 habitants en 1940 à 10 000 en 1963.

Le 1er janvier 1968, la compétence communale de lutte contre l'incendie est transférée à la nouvelle CUDL. Ainsi, 39 corps de sapeurs-pompiers, dont celui de Saint-André, sont regroupés pour ne former qu'une unité. Le détachement de Saint-André commandé par le commandant Nivesse, opère en 1er lieu sur le territoire de la commune et participe en renfort pour les interventions importantes dans le périmètre de la métropole.

La permanence de la caserne sera supprimée en 1982 ce qui entraînera la mise en place à Saint-André, 50 ans après son apparition en France, du n° d'appel 18. Auparavant, les Andrésiens devaient composer le 51.68.04 !

Le Service d'Aide à la Gestion des Archives Communales

Ce service proposé par le Sivom alliance nord-ouest depuis 2007 aux communes adhérentes est constitué de trois archivistes. Il intervient dans les mairies pour traiter les archives anciennes comme contemporaines. Il réalise également un travail de valorisation des collections patrimoniales des communes.

Nous contacter : archives@sivomano.fr

Sources : archives communales